

Premier Mai d'Action et d'unité

nous devons préparer le rassemblement de toutes les forces actives sur la base des revendications essentielles de la Confédération Générale du Travail.

L'importance et le nombre de celles-ci ne permettent pas de procéder à une analyse complète, cependant que l'on peut affirmer l'accueil favorable qu'elles rencontrent chez les travailleurs.

En effet, ces derniers ne sont pas dupes d'une certaine campagne qui consiste à leur présenter la situation sous un aspect différent de la réalité.

Il ne s'agit pas, comme nos adversaires semblent le supposer, de faire beaucoup de bruit autour d'une baisse plus imaginaire que réelle des prix, pour que soient résolues les difficultés d'existence des salariés.

Si nous sommes toujours partisans de la baisse des prix, nous ne pouvons être dupes de la manœuvre gouvernementale et patronale apportant des hausses de 40 à 120 % des prix industriels en Décembre 1947, pour les réduire de 3 à 10 % en Mars 1948.

Non seulement il est ridicule de parler de baisse sensible, résultant de telles mesures, mais encore peut-on craindre, à juste titre, que les hausses de prix industriels n'aient pas encore toutes produit leurs effets et qu'elles ne se traduisent par de prochaines augmentations des prix de détail.

Nous ne pouvons nous contenter de mots ou de promesses. Nous vivons avec la réalité, le décalage de 20 % des salaires et des prix depuis Décembre dernier existe et il doit être compensé par une augmentation correspondante des premiers, ce qui n'exclut pas l'action pour la baisse des prix.

C'est d'ailleurs sur ce point, les conclusions auxquelles ont abouti les travaux des conférences de comités d'entreprise convoqués par la C.G.T. lorsqu'elles orientent les délégués vers la recherche des bénéfices patronaux, vers la diminution des prix industriels.

Nous savons que les résultats de notre action sur ce plan, déterminant pour l'amélioration des conditions ouvrières, ne seront positifs qu'autant que les libertés syndicales seront respectées.

Or, nous constatons de toutes parts, des atteintes au libre exercice du droit syndical, les militants de la C.G.T., dans certaines entreprises, connaissent les brimades et les vexations intolérables.

Mettant à profit les divisions créées par les éléments de Force Ouvrière, le patronat tente à nouveau de réduire la portée de notre action.

Les travailleurs ne laisseront pas disparaître les droits acquis par les luttes qu'ils ont dû mener, qui ont parfois été très dures et qui représentent des sacrifices élevés, qui leur font un devoir de ne pas y laisser toucher.

Le 1er Mai 1948 sera l'occasion pour tous les salariés d'affirmer leur intention de mettre un terme à une situation dont ils font les frais, alors que les forbans de l'industrie, du commerce et de la banque édifient des fortunes scandaleuses sur leur misère.

L'Union Départementale, l'U.S.B.B., l'Union locale d'Ancenis ont été péniblement éprouvés par la disparition d'un de leurs militants le camarade Valentin GUÉNEAU.

Dans ces douloureuses circonstances l'Union Départementale adresse l'impression de ses meilleurs sentiments à sa famille.

La classe ouvrière, qui n'a pas ménagé sa peine pour le redressement économique du pays, ne saurait supporter à elle seule toutes les charges qu'il impose.

Depuis trop longtemps déjà, ses conditions sont insupportables, ses difficultés d'existence de plus en plus grandes, et au lieu de prendre en considération, ses revendications les plus légitimes, un gouvernement aux ordres des puissances financières internationales, y oppose une hostilité farouche.

Nous qui avons demandé, depuis la Libération, en nous inspirant du programme du C.N.R., des mesures impitoyables contre les ennemis du pays, collaborateurs, spéculateurs, trafiquants, profiteurs de toutes sortes, nous avons dû constater la bienveillance criminelle dont ils ont bénéficié, alors que les travailleurs revendiquant leur droit à la vie, voient se coaliser contre eux les forces réactionnaires du gouvernement et du patronat.

Nos camarades de St-Nazaire viennent de faire une expérience qui est significative, alors que les métallos menaient une grève légale par la constitution, grève que la position du haut patronat avait imposée à nos camarades, les industriels nazairiens décrétaient le lock-out illégal, et le Ministre de l'Intérieur mettait ses forces policières au service de ce patronat de combat.

La classe ouvrière ne peut supporter plus longtemps ces procédés intolérables, elle veut en finir avec une politique qui engendre la misère pour ceux qui travaillent, qui amène le chômage et ses sombres perspectives, qui met en péril la démocratie et la paix.

Avec la C. G. T., le 1er Mai condamnera les auteurs de cette politique anti-ouvrière, appuyée par la réaction, voulant faire obstacle à la montée des forces progressistes que représente notre mouvement.

Elle jugera sévèrement les dirigeants de F. O. et C.F.T.C. s'associant à cette politique en faisant chorus avec un gouvernement qui a fait assassiner plusieurs militants ouvriers au cours des grèves de Novembre-Décembre.

En cette journée du 1er Mai, elle réaffirmera sa volonté de lutte contre tous ses ennemis de classe et leurs soutiens, elle manifesterà son attachement à la C. G. T. et sa confiance dans les succès qu'une union toujours plus étroite lui assurera dans un avenir prochain.

G. JACQUET.

LE REVEIL SYNDICALISTE



Organe Mensuel de l'UNION DÉPARTEMENTALE
des SYNDICATS CONFÉDÉRÉS
- de la LOIRE-INFÉRIEURE -



Prix : 4 Francs

La Marine Marchande et le Plan Marschall

L'opinion française a, depuis de nombreux mois, été saisie des divergences de vues qui se sont manifestées au sujet des incidences que la mise en application du plan Marshall et des divers accords qui en sont plus ou moins dépendants, est susceptible de provoquer tant sur le plan politique que sur le plan économique.

A cet effet, nous pensons ne pouvoir mieux faire que de porter à la connaissance de nos camarades les avis et opinions relevés dans la presse française et étrangère.

« LE MONDE » du 8 janvier 1948.

Le plan Marshall soulève, en ce qui concerne la Marine Marchande, de vives controverses aux Etats-Unis. L'industrie de l'acier américaine se déclare dans l'incapacité de fournir à l'Europe l'acier nécessaire à l'exécution de son programme de constructions navales, d'autre part, l'armement maritime américain voudrait conserver le plus de tonnage possible pour lutter efficacement contre la concurrence européenne. Les milieux maritimes désireraient en outre que toutes les marchandises du programme Marshall fussent transportées par navires américains. Les milieux industriels proposent de faire réduire le programme européen de construction de navires et attribuer les navires de « surplus » aux pays européens. Le département d'Etat suggère de vendre deux cents navires de charge à l'Europe et de louer trois cents cargos en time-charter aux « Seize ».

Depuis 1946, la commission maritime a vendu 1.555 navires excédentaires pour la somme de 1 milliard 400 millions de dollars, dont 1.074 à l'étranger.

« NOUVELLES ECONOMIQUES » du 28 novembre 1947.

« Wall Street journal » ne nous cache pas qu'il est vain de compter que les Etats-Unis nous aideront à équiper notre Marine Marchande et nos chantiers navals au moment où les armateurs américains cherchent de nouveaux clients pour leur fret.

« NOTES ECONOMIQUES » du 31 janvier 1948 : Discours de Marshall du 22 janvier 1948.

Des indications qui en résultent, il ressort que le total du fret des importations françaises de l'hémisphère occiden-

tal devra être « pris en charge » par les U.S.A., autrement dit, ce sont les navires américains qui se réservent l'exclusivité de ces transports ; 18,3 %, soit 263 millions de dollars du total de l'aide (1.434 millions de dollars pour 15 mois du 1^{er} avril 1948 au 30 juin 1949) seront, par conséquent, affectés aux frets.

« PILOT » du 31 octobre 1947 : Extrait d'un article de Joseph Curran, président de N.M.U. (National Maritime Union) affilié au C.I.O.

« ... Quels sont les faits de la situation présente de notre industrie ?

J'ai expliqué, devant notre Congrès, qu'actuellement, notre industrie des transports maritimes est tombée d'un tonnage de 43 millions de tonnes, l'an dernier, à un tonnage de 24 millions de tonnes.

Ceci veut dire que nous avons, aujourd'hui, un peu plus de la moitié du tonnage de l'an dernier, et il est prévu que ce tonnage doit encore diminuer.

D'après certaines prévisions, il doit descendre à 11 millions de tonnes.

Ceci veut dire que, des 200.000 marins employés pendant la guerre, il n'y en aura plus que 60.000 dans toute l'industrie, à moins que plusieurs choses soient faites.

Après avoir énuméré un certain nombre de mesures, il en arrive à cette conclusion.

La possibilité d'avoir du travail pour nos adhérents réside aussi dans la politique étrangère de notre gouvernement, mais pas de la façon que certains officiels voudraient que vous croyiez.

Qu'un mauvais ou bon chemin soit donné à notre politique étrangère ne nous garantit pas du travail. C'est seulement si nous avons la force et l'aide du public américain dans notre demande que toute l'aide américaine envoyée aux pays étrangers soit transportée par des bateaux américains, avec des marins américains, que nous pouvons obtenir du travail pour nos adhérents.

C'est seulement en combattant par tous les moyens possibles pour arrêter toute nouvelle vente ou transfert de navires américains sous pavillons étrangers, que nous pourrons obtenir du travail pour nos adhérents.

(Suite page 2)

M. PINEAU cherche au fond des tiroirs

Par M. GARAND, secrétaire
du Syndicat des Cheminots

Si certains travailleurs, en particulier nos camarades métallos ne sont pas au mieux avec M. Daniel Mayer, je ne pense pas que soit pour demain la fraternisation des cheminots avec M. C. Pineau, l'actuel ministre des Transports.

Tout imprégné des nobles conceptions ouvrières de son prédécesseur, le matraqueur de Valence, M. J. Moch, Christian veut se montrer digne de son professeur.

En élève qui a appris quelque chose notre ministre faisait afficher récemment par les services S.N.C.F. une lettre, véritable chef-d'œuvre de jésuitisme.

On y lit : « Respectueux de la Constitution française qui garantit le droit de grève, je désire sauvegarder ce droit en prenant par avance toutes dispositions utiles et faire que dans l'avenir ceux qui, pour un motif quelconque, décideront d'un arrêt du travail, ne puissent nuire aux cheminots qui voudront continuer à assurer leur emploi ». On ne dit pas par quels

moyens cette liberté du travail, préservée ; sans doute en s'inspirant des méthodes de l'ordre nouveau préconisé à Compiègne.

Mais pour ne pas avoir écrit pour ne rien dire, M. Pineau termine sa lettre en ressortant d'un tiroir poussiéreux un paragraphe du règlement du personnel interdisant les réunions syndicales sur le lieu de l'entreprise.

Vous voyez ça d'ici ? Ce n'est pas moi, c'est le règlement et je l'applique.

Quel changement, mes amis, avec la période qui a suivi la libération !

A cette époque nous aurions demandé le bureau du chef d'arrondissement pour rassembler nos militants qu'on aurait accepté. Même nous aurait-on proposé des rafraichissements pour la fin de la réunion.

Et pourtant le règlement existait alors ? Mais voilà nous sortions d'une grande bataille contre le fascisme ; la classe ouvrière grandie au prix d'immenses sacrifices exigeait de vrais libertés ; elle demandait que soit changée quelque chose. C'était l'heure où les traitres et les collabos mettaient la tête sous le bras. On avait peur du juste châtiement.

Depuis nous savons comment la réaction a su conserver des bases d'actions de plus en plus agissantes, en laissant en place, dans les administrations, des fonctionnaires rétrogrades.

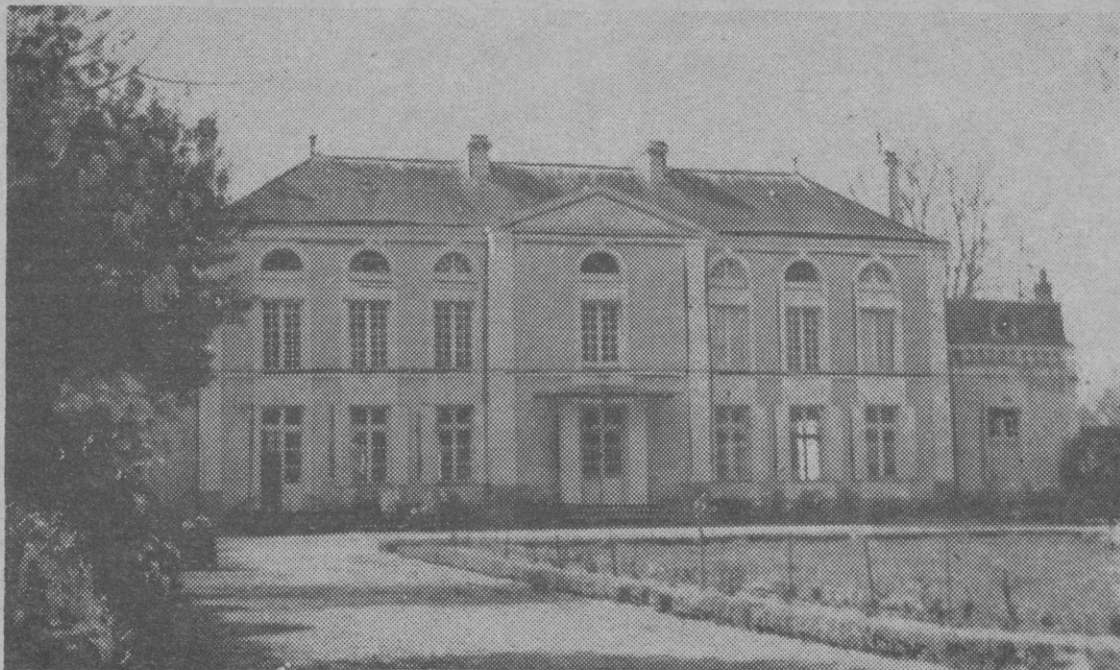
Comment d'autres ont plié en quatre le programme du C.N.R. et l'ont mis dans leur poche.

Tout ce joli monde, au travers d'une épuration sabotée par ceux qui gravitaient autour du micro de Londres, se retrouve maintenant croyant sans doute le jour J arrivé.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres MM. les partisans de « l'ordre ».

Ainsi, toujours au sujet de la lettre de M. le Ministre, la réaction de notre Fédération s'est donné libre cours à l'occasion d'une entrevue. Le ton qui convient a été employé à l'égard de M. Christian.

(Suite page 2)



MAISON DE REPOS DE LA PLACELIERE A CHATEAU-TH EBAUD, CREEE PAR L.U.L.
DE NANTES, AU PROFIT DES VIEUX TRAVAILLEURS

LES METALLURGISTES ONT TENU LEUR V^{me} CONGRES

Le 10 avril s'est tenu à la Bourse du Travail, de Nantes, le Congrès du Syndicat de la Métallurgie, sous la présidence du camarade Amroise Croizat, secrétaire général de la Fédération des Métaux.

Cette assemblée fut l'occasion pour tous les militants de base, de faire un examen de la situation, de confronter leurs points de vue sur tous les problèmes qui préoccupent les travailleurs métallurgistes et de rechercher les moyens de les résoudre.

Les délégués furent unanimes à condamner l'acte scissionniste des dirigeants de Force Ouvrière, tout en reconnaissant la nécessité d'une union toujours plus étroite entre tous.

La discussion parfois animée ne se départit jamais de l'esprit de camaraderie et de tolérance, qui n'a cessé de régner dans l'organisation.

L'exposé lumineux du Secrétaire Général de la Fédération, maintes fois applaudi, fut écouté avec la plus grande attention et nul doute que les conseils serviront aux militants pour l'exécution de leurs tâches syndicales.

Traduisant les opinions émises et observations présentées par les délégués, une commission des résolutions désignées par le Congrès rapporta la résolution suivante qui fut adoptée à l'unanimité :

Le Congrès du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, réuni à Nantes, le samedi 10 avril, à la Bourse du Travail, au nombre de 148, après avoir examiné la situation et discuté longuement les dif-

férents problèmes intéressant les travailleurs métallurgistes nantais, adopte ce qui suit :

Le Congrès, considérant que, malgré l'effort de production accompli par la classe ouvrière, amenant cette dernière à un niveau sensiblement égal à celui de 1938, a subi en contre-partie une réduction constante de son pouvoir d'achat, ramenant celui-ci à 50 % de ce qu'il était en 1938, alors que les profits capitalistes augmentaient dans des proportions considérables.

Déclare qu'il n'est pas possible de demander aux travailleurs de poursuivre leur effort de production sans garanties effectives.

Considérant que depuis des mois, la disproportion entre les salaires et les prix n'a fait qu'augmenter, créant une réduction du pouvoir d'achat, le Congrès affirme sa volonté de voir mettre un terme à une situation intolérable, entretenue par les ennemis de la classe ouvrière.

Il dénonce la politique gouvernementale, aux ordres des trusts internationaux consistant à favoriser les intérêts d'une minorité au détriment de la collectivité.

Pour ces motifs, le Congrès décide de porter ses efforts sur les revendications suivantes :

Relèvement des salaires ouvriers sur la base d'un salaire minimum décent, dans l'immédiat d'au moins 20 % supérieur au minimum effectif en vigueur.

Considérant que la destruction de la hiérarchie des salaires ne bénéficie qu'au patronat, réalisant des profits supplémentaires au détriment des travailleurs horaires et mensuels des catégories supérieures, sans avantages pour les catégories inférieures, exige le rétablissement de la hiérarchie sur les bases précédentes.

Dans le but d'éviter les conséquences des hausses des prix sur les budgets ouvriers, il appuie la revendication de la C.G.T. sur une révision automatique et trimestrielle des salaires dans le cas de hausse constatée, se réservant de réduire la durée de cette révision.

Il réclame la suppression de l'abattement de zone de salaires, considérant que la différence actuelle n'est nullement justifiée, les prix industriels étant aussi élevés à Nantes qu'à Paris.

Il demande que tout salaire égal ou inférieur au minimum garanti soit exempt de tout impôt et que soient réduites les retenues sur les salaires, en augmentant en contre-partie les impôts sur les gros revenus et sur les fortunes.

Inquiet des perspectives de chômage qui, après avoir touché les boîtes métalliques, les garages, menacent de s'étendre aux autres branches de l'industrie métallurgique, le Congrès dénonce le plan Marshall comme un grave danger pour l'avenir de nos industries et des nationalisations créateur d'un accroissement de la misère des travailleurs et comme une atteinte à leur indépendance.

Il engage tous les militants à user des moyens dont ils disposent, et rappelle à cet effet les décisions de la conférence nationale des comités d'entreprise de la métallurgie, consistant à rechercher les bénéfices réalisés par les entreprises et à dénoncer publiquement les abus commis par les employeurs, faisant passer leurs intérêts particuliers au-dessus de l'intérêt du peuple.

Il s'élève contre la politique de soumission des gouvernants français aux ordres des capitalistes américains.

Considérant que les avantages acquis par la classe ouvrière au

cours de plus de 50 années de lutte, sont mises aujourd'hui en péril par un gouvernement inspiré par la réaction, le Congrès déclare apporter son appui à l'action engagée par la Confédération Générale du Travail, pour la sauvegarde des libertés ouvrières, en premier lieu, le libre exercice du droit syndical, les pouvoirs des délégués aux comités d'entreprise, des délégués du Personnel disposant d'un nombre d'heures suffisant pour l'exercice de leur mandat et, d'une façon générale, de toute l'activité découlant des décisions syndicales.

Il s'élève contre l'arbitraire patronal et réclame le contrôle de l'embauchage et du débauchage.

Tenant compte que ces revendications ne peuvent être réalisées que dans le cadre d'un régime basé sur la démocratie, le Congrès affirme sa volonté de lutter avec énergie pour une véritable démocratie, s'appuyant sur le peuple et à son service exclusif.

Il dénonce comme une atteinte aux principes les plus élémentaires de la démocratie les mesures de répression gouvernementales contre les travailleurs en lutte pour la défense de leurs conditions d'existence.

Attaché à la sécurité, dans le cadre d'une paix durable, le Congrès s'élève contre toutes menées visant à provoquer un nouveau conflit mondial pour le seul profit de la finance internationale.

Il proteste contre la poursuite des hostilités en Indochine, coûtant des sommes considérables, provoquant la mort de jeunes Français et Viet-namiens pour des intérêts qui ne sont pas les leurs.

Il rappelle que les traditions du mouvement syndical français, appuyant tout mouvement libérateur des peuples, exigent le développement de notre action pour la cessation des hostilités en Indochine.

Il s'élève contre toute tentative d'augmentation de la durée du service militaire, coûteux au pays et nuisible aux jeunes qui y sont soumis.

Devant l'ingérence des capitalistes américains dans les affaires intérieures des pays européens, intervenant ouvertement avec l'appui d'une force militaire, notamment en Grèce, le Congrès dénonce ces actes comme une violation flagrante de l'indépendance des peuples et comme une menace de conflagration mondiale.

Il proteste contre l'aide ouverte à Franco et, d'une façon générale, à tous les régimes fascistes, assassinant les meilleurs militants syndicalistes et démocrates de ces pays.

Le Congrès considère que l'œuvre urgente qui incombe à la Fédération syndicale mondiale réside dans la mobilisation de toutes les masses travailleuses du monde, représentant des forces supérieures à celles que peuvent rassembler les réactionnaires, les prétendants à la dictature et les fauteurs de guerre.

Considérant que la solution à tous ces problèmes est liée à la puissance du mouvement syndical et à son unité, le Congrès dénonce comme une manœuvre d'inspiration réactionnaire la scission réalisée par des éléments qui, après avoir joué, il y a quelques mois, le rôle de briseurs de grève, essaient, en les trompant, d'entraîner les travailleurs dans une organisation dite « Force Ouvrière ».

Il fêtrise l'attitude des dirigeants de cette organisation, qu'il ne confond pas avec les travailleurs abusés, comme étant les auteurs d'un acte criminel contre la classe ouvrière.

Il tient à affirmer son attachement à un syndicalisme détaché de toute influence extérieure, contrairement à la centrale force ouvrière, dont la soumission à un gouvernement qui la subventionne n'est plus à démontrer.

Soucieux de réaliser l'unité la plus large entre tous les métallurgistes, ouvriers et mensuels, le Congrès appelle ceux-ci à rejoindre les rangs du syndicat confédéré de la métallurgie, dans lequel la liberté d'opinions leur est largement assurée.

Il s'engage à maintenir et resserrer les liens fraternels entre tous, condition essentielle au succès de leurs revendications.

Il se sépare en réaffirmant son attachement et sa confiance dans la fédération de la métallurgie, dans la C.G.T., dans la F.S.M., et les assure de son appui le plus total.

La Marine Marchande et le PLAN MARSCHALL

(Suite de la 1^{re} page)

Dans « PILOT » du 7 novembre 1947 et les numéros suivants, J. Curran pousse un cri d'alarme et déclare que le rapport des « Seize » tend à réduire la Marine Marchande américaine au chômage tout en équipant les chantiers européens et en permettant la mise en service de navires étrangers modernes contre lesquels la marine des A.S.A. ne pourra lutter.

Dans le même « PILOT » (7 novembre 1947), F. C. Smith, secrétaire du N.M.U., situait la question d'une façon légèrement différente. S'il s'élevait violemment contre le transfert de navires américains aux puissances européennes et réclamait le transport de l'« Aide américaine » par les seuls navires américains, il indiquait, en outre, que le plan Marshall permettrait surtout l'investissement des capitaux américains dans les entreprises étrangères et que cela était susceptible d'entraîner une baisse du standing de l'ouvrier U.S.A., par voie de conséquence, une baisse ultérieure du standing européen.

F. C. Smith concluait en réclamant une « aide » à l'Europe et non le « plan capitaliste Marshall » — aide susceptible de donner du travail à tous et d'augmenter la richesse générale. Il préconisait l'union de tous les travailleurs de la mer et une politique étrangère américaine basée sur les principes de F. C. Roosevelt, permettant la défense des intérêts des travailleurs. F. C. Smith était, courant février, arrêté pour menées « anti-américaines », à l'issue d'un meeting tenu à Harlem, aux côtés de H. A. Wallace (candidat à la présidence des Etats-Unis).

« PILOT » du 19 décembre 1947 donnait une large publicité au programme maritime présenté au président Truman par Ph. Murray, président du C.I.O., la grande centrale ouvrière américaine.

De ce programme, indiquons les points essentiels :

- 1° Aide américaine transportée par les seuls navires américains ;
- 2° Interdiction d'affrètement ou vente de navires américains à des nations étrangères ;
- 3° Interdiction d'exporter de l'acier

pour la construction de navires étrangers susceptibles de faire double emploi avec des navires américains ;

4° Large programme de constructions navales, principalement en paquebots et trankers ;

5° Extension et renforcement du commerce international.

Nous ne croyons pas devoir allonger cet article par d'autres citations. Nos camarades ont en main des informations suffisantes ; ils mesureront le danger que la politique préconisée tant par l'Armement que par certains dirigeants de syndicats américains peut faire courir à notre Marine Marchande.

Pour en terminer, signalons que, sur convocation du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale ayant pour objet la création d'une organisation mondiale intergouvernementale des transports maritimes s'est tenue, le 19 février 1948, à Genève. Nous ne pourrions qu'applaudir à la création de cet organisme, si nous étions pleinement rassurés quant aux buts qui lui seront assignés. Le projet de l'U.M.C.C. — l'United Maritime Consultative (buncl) servant de base aux travaux de cette conférence, porte en son article 1^{er}, 2^o :

« 2° Contribuer à faire disparaître toutes les mesures préférentielles et toutes les restrictions inutiles que les gouvernements ont imposées à la navigation commerciale internationale et faire en sorte que les ressources des services maritimes soient mises à la disposition du commerce mondial sans aucune restriction. »

De quelles mesures préférentielles, de quelles restrictions s'agit-il ? Quand on connaît la structure particulière de notre Marine Marchande, ses buts essentiels (indépendance économique, liaisons avec les territoires de l'Union Française), les diverses protections prévues pour qu'elle y satisfasse (fret réservé, régimes préférentiels pour certains produits coloniaux, etc...), on ne peut que souhaiter une extrême vigilance de la part de nos représentants à la conférence de Genève.

Avouons aussi que les tendances maritimes américaines telles qu'elles ressortent des textes cités dans cet article, leur façon particulière de comprendre l'application du plan Marshall ne sont pas faites pour nous rassurer.

Rapport présenté sur la Placelière au Congrès de l'U. L. de Nantes

par G. BAUGY

Camarades,

L'Union Locale en accord avec l'Union Nationale des Vieux Travailleurs avait fait une demande l'année dernière à la Ville de Nantes pour que lui soit accordé la jouissance de La Placelière, en vue de créer une maison de repos pour les Vieux.

L'Union Locale a voulu tenter cette expérience car vous savez que jusqu'à ce jour les maisons de repos de vieux sont toutes dirigées par des groupements professionnels ou la neutralité n'est pas toujours respectée.

La Municipalité d'alors, après avoir examiné notre demande l'a accueillie favorablement et par un contrat signé en date du 30 juillet 1947, nous a accordé cette jouissance pour une durée de 12 ans à compter de la signature de la convention, compté tenu des obligations que nous avons à remplir.

Nous avons donc la jouissance d'une ferme et de bâtiments adaptés pour le logement et les besoins de nos vieux.

Cette ferme d'une contenance totale de 20 hectares n'a en réalité que 7 hectares de cultivables ; 13 hectares étant en terrain aménagé en parc, jardin de plaisance, étang dont la contenance est de 1 hectare et qui a été curé par la ville et réempoissonné cette année.

Il y a du terrain planté en vigne d'une contenance de 2 hectares qui a rapporté l'année dernière 3 barriques 1/2 de muscadet ; un verger qui a produit 7 barriques de cidre. Le reste en tenue cultivable. Si ces terres n'avaient ou un rapport moyen, nous avons demandé au directeur de l'établissement de nous la culture à fond : nous avons obtenu gratuitement des fabricants d'engrais 1.200 kilos d'engrais complet qui devraient faire leur effet cette année, et déjà nous avons un bon ensemencement de pommes de terre, blé et avoine ; de même, la vigne, si le temps est favorable, pourrait rapporter 7 barriques de vin.

Nous vendrons le muscadet pour acheter d'autres aliments.

Quant au cheptel, il y avait 4 vaches, 1 génisse, ce qui se traduit maintenant par 5 vaches, 2 chevaux, 2 cochons et déjà nous en avons 6 dont nous allons réserver une mère. Il y avait 70 lapins, aujourd'hui il y en a 110.

Quant aux poules, il y en avait 18 qui ont besoin d'être renouvelées si nous voulons des poudeuses. En un mot, vous pouvez constater notre préoccupation de faire rendre le maximum à la ferme de façon à ce qu'elle compense dans une grande part, les dépenses que nous sommes obligés d'avoir pour l'entretien des vieillards.

Quant à la maison de repos, à proprement parler, il y a les 2 dortoirs au rez-de-chaussées pour les hommes, 2 pour les femmes et des chambres réservées aux ménages. Nous avons la possibilité de loger 70 personnes, dont 8 ménages.

Si l'on sait que dans les groupements existants, les vieux ménages se trouvaient séparés en rentrant dans l'établissement et cela souvint pendant de nombreuses années, pour notre part nous avons voulu que ces vieux finissent leur vie ensemble — à l'heure actuelle nous avons 15 pensionnaires hommes, 6 femmes et 5 ménages à noter qu'il doit rentrer 3 nouveaux pensionnaires, ce qui fait au total 34.

Nous pensons que la propagande n'a pas été faite suffisamment auprès des vieux. En effet, pour diminuer les frais généraux, il faudrait que la maison soit complète ; aussi nous ne pouvons qu'engager nos camarades à nous trouver les adhésions nécessaires pour la remplir.

Nous nous proposons aussi, en accord avec l'Union des Vieux Travailleurs, à emmener en visite certains vieux susceptibles d'y venir pour qu'ils puissent se rendre compte de la manière dont nous les traitons. En effet, nos vieux camarades ne sont pas obligatoirement obligés de travailler ; chacun fait ce qu'il peut et ce qu'il veut dans le travail qui lui convient le mieux ; ceux qui travaillent sont récompensés en leur donnant gratuitement leur tabac, soit un peu de vin supplémentaire ou du ca... à noter que nous avons le tabac à la manufacture au prix du tabac de troupe par un bon qui nous est alloué par les services de la Préfecture.

L'Ent'Aid Française nous fournit de temps en temps quelques vêtements pour eux, trémpons, ce qui nous manque, ce sont des pantalons, caleçons et chemises, ainsi que des morceaux d'étoffe pour les réparations.

CHATEAUBRIANT

CONGRÈS DE L'UNION LOCALE des Syndicats Confédérés, le Dimanche 14 Mars

Séance ouverte à 14 h. 50 sous la présidence du camarade Jacquet, secrétaire de l'Union départementale, assisté des camarades Labbé et Pellerin. Secrétaire de séance, Bureau.

En prenant la présidence le camarade Jacquet prononce l'allocution d'ouverture et fait connaître qu'il n'y a pas eu de défection notable sur le plan départemental par suite de la scission provoquée par F.O. Il se propose de faire connaître le point de vue de l'U.D. au cours des débats qui vont s'ouvrir. Il passe la parole au camarade Morin, secrétaire général de l'U.L.

Morin développe le rapport moral et brosse un tableau de l'activité déployée par le bureau et la commission exécutive de l'U.L. depuis le dernier congrès annuel. Seul le camarade Bekaert, du Livre, intervient dans la discussion qui suit la lecture du rapport moral. Bekaert approuve du reste le rapport moral de même qu'il reconnaît le travail effectué par les responsables de l'U.L. Son intervention est plutôt l'apologie du programme F.O. sur le plan national.

Aucun autre camarade n'ayant demandé la parole sur le rapport moral, celle-ci est laissée à Jacquet qui résume point par point les dires de Bekaert. Il dit entre autre « qu'il y a toujours place au sein de la C.G.T. pour toutes les tendances à condition qu'elles représentent des idées sincères ; que toutes les critiques peuvent être apportées si elles ne sont pas systématiques et partisans ».

Quant au mouvement syndical en général, il importe que les décisions à prendre le soient en partant de la base ; que la discipline syndicale soit respectée ; que tous les points de vue puissent se faire jour au sein de chaque syndicat ; qu'il y ait cohabitation de toutes les opinions ; qu'on évite de diviser notre mouvement.

Entre temps la commission de vérification des mandats s'est réunie et a constaté la présence de : 13 syndicats représentant 1.492 adhérents, et l'absence de : 6 syndicats représentant 384 adhérents.

Les comptes rendus moral et financier sont approuvés, ce dernier après rapport de la commission de contrôle, par tous les syndicats présents, sauf celui du Livre qui s'est abstenu.

L'activité syndicale dans le Bâtiment et Bois de Nantes

Notre Assemblée générale tenue le 2 mars à Nantes fut vraiment une magnifique réunion. La présence de notre Secrétaire Général Arrachard a certainement contribué à sa réussite. Son exposé clair et fouillé fut souvent haché d'applaudissements. Son arrivée à la tribune fut saluée par le glorieux chant des Travailleurs « l'Internationale ». Les copains du Bâtiment et du Bois ont prouvé par leur enthousiasme, leur complet accord avec les oppositions développées par notre camarade. Ils ont crié avec lui leur dégoût pour les traités qui sont passés sans pudeur dans le camp ennemi. Ils ont compris que le seul moyen pour eux de vaincre était de resserrer leur lien au sein de leur grande Fédération.

C'est au sortir d'une telle assemblée que l'on peut juger de la confiance que les travailleurs conservent envers leur organisation. Ils ont cent fois raison, car elle seule est capable de les défendre et de les guider vers des jours meilleurs.

Le soir même de cette assemblée générale s'est réuni sous la présidence du camarade Arrachard, le premier Conseil syndical dont les membres venaient d'être élus. En voici la liste :

Maçons : Chagnolleau Paul ;

pouvons refuser le concours de ceux qui acceptent de défendre le mouvement syndical.

« Sur le plan départemental nous avons eu à enregistrer le départ de certains éléments qui jetaient le discrédit sur notre organisation syndicale ; ces quelques éléments ont pu entraîner quelques camarades (hésitants et trompés), mais nous en voyons déjà rejoindre nos syndicats. Le congrès de l'U.L. qui aura lieu les 17 et 18 avril prochain fera connaître nos positions vis-à-vis de F.O. »

« Nous revendiquons toujours pour l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs qui, à ce jour, a diminué de 40 % par rapport à 1945. Nous en avons assez de multiples expériences qui se sont succédées sans résultats depuis plusieurs années. Si nous demandons des augmentations de salaires c'est parce qu'il nous a été impossible d'amener les patrons à baisser le prix de leurs produits ; que la baisse soit effective et réelle que notre pouvoir d'achat soit revalorisé et il n'y aura plus de notre part de revendications concernant l'augmentation des salaires. C'est d'ailleurs le point de vue défendu par la C.G.T. au Conseil Economique. »

« Nous devons également faire tout notre possible pour l'éducation des masses et permettre par la suite la relève des responsables actuels par de jeunes militants instruits des tâches qui leur incomberont. »

L'exposé de Jacquet est salué par des applaudissements unanimes.

Entre temps la commission de vérification des mandats s'est réunie et a constaté la présence de : 13 syndicats représentant 1.492 adhérents, et l'absence de : 6 syndicats représentant 384 adhérents.

Les comptes rendus moral et financier sont approuvés, ce dernier après rapport de la commission de contrôle, par tous les syndicats présents, sauf celui du Livre qui s'est abstenu.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à porter la cotisation des syndicats à l'U.D. à 8 fr., de manière à permettre d'indemniser le secrétaire général de l'U.L. de ses pertes de temps évaluées à 2 heures par jour en moyenne. Les délégués présents, sauf celui du Livre, ont été d'accord sur cette augmentation qui est justifiée par suite de la majoration des heures de salaire perdues par le secrétaire général et le nombre d'heures de plus en plus nombreuses que ce dernier doit consacrer au secrétariat de

l'U.L. bien que d'après Bekaert, presque aucun syndicat adhère à l'U.L. n'ait besoin du concours de cette dernière (Proposition adoptée par 1.550 voix contre 12 (Livre) et 20 abstentions (Gaz)).

Il est procédé à l'élection du Bureau et de la Commission exécutive, les résultats suivants sont enregistrés :

Bureau : secrétaire général : Monin 1.480 voix ; adjoint : Debray 1.480 voix ; trésorier général : Caris 1.480 voix ; adjoint : Colombeau 1.480 voix.

Commission exécutive : Taveron Pierre, 1.382 voix ; Barat Auguste, 1.382 ; Rochereau Jean, 1.382 ; Adry René, 1.362 ; Boudet Victorien, 1.327 ; Eveno Simone, 1.327 ; Nivert, 952 ; Barbot Louis 945 ; Drouaillière Jean, 889. Tous élus.

Ont obtenu également : Terrien Joseph, 693 voix ; Lechat Louis, 417 ; Fovin Auguste, 207 ; Gaultier Albert, 173.

Après les élections les camarades Morin et Jacquet brossent un tableau des tâches futures à remplir sur les plans local, départemental et national et demandent de penser dès maintenant : au 1er mai 1948 ; aux Journées de Printemps des Jeunes ; au groupement des Femmes.

Avant de clôturer les débats le président de l'Association Familiale de l'U.L. lance un appel en faveur de cette association. Il demande à tous de suivre l'exemple de nos adversaires et de nous grouper si nous voulons « exister ». Une quête faite parmi les congressistes rapporte 867 fr. 50.

Enfin le camarade Morin lit la résolution finale qui est saluée par de longs applaudissements.

Séance levée à 18 heures 50.

Résolution du Congrès du 14 Mars 1948

Le 14 mars 1948, les Syndicats confédérés de Châteaubriant et Région, réunis en Congrès annuel, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

1° Considèrent que la politique gouvernementale actuelle ne tend qu'à restreindre le pouvoir d'achat des salariés. Ceci en raison du refus des propositions de baisse de prix formulées par la C.G.T. au Conseil Economique.

2° Démasquent les représentants du Conseil National du Patronat français qui se sont opposés à toute baisse de prix comme à tous rajustements de salaires.

3° Tiennent à souligner qu'après avoir donné leur accord à la proposition C.G.T., le Président du Conseil Economique, la C.F.T.C., l'Union Nationale des Associations Familiales et les gros agrariens de la C.G.A., se sont, sur l'intervention du Gouvernement, prononcés pour une proposition qui tend à décharger ce Gouvernement de ses responsabilités dans la hausse des prix, à bloquer rigoureusement les salaires et à ouvrir la voie à l'allongement de la durée du travail et à l'étranglement de la Sécurité Sociale.

4° Les congressistes constatent que le Gouvernement entend encore une fois se soustraire à ses promesses de maintenir un rapport stable entre les salaires et les prix, et qu'il continue à accorder ou à tolérer des hausses exagérées sur les produits industriels, ce qui provoque inévitablement une hausse générale du coût de la vie.

5° En conséquence, devant cet état de fait, les Congressistes estiment qu'il importe à nous tous d'imposer des solutions de justice pour l'ensemble des travailleurs, demandent en attendant qu'ait triomphé la revendication d'adaptation automatique des salaires au coût de la vie, une augmentation de 50 % sur les salaires antérieurs au 1er décembre 1947. Et que le

salaires soit basé sur un minimum vital de 12.900 fr.

Ceci en tenant compte : a) que les travaux de la délégation du Conseil Economique établis que c'est légitime.

b) Que la Centrale patronale prétend faussement les avoir donnés pour justifier son refus de baisser les prix industriels.

6° Se dressent contre l'asservissement de l'industrie française par une puissance étrangère quelle qu'elle soit, pour ne pas voir réduire au chômage les masses laborieuses de notre pays et compromettre ainsi l'indépendance nationale.

7° Exigent la conclusion rapide des Conventions Collectives protestent contre l'obstruction faite jusqu'à présent à ce sujet et décident de passer outre.

8° Demandent au Gouvernement de régler définitivement le problème des zones de salaires, qui actuellement ne visent qu'à maintenir un système profondément injuste et déclarent que les travailleurs ne sauront tenir très longtemps avec des promesses jamais réalisées, estimant que cette situation n'ayant que trop duré.

9° Réaffirment leur désir de voir passer Châteaubriant en cité urbaine, afin qu'ils bénéficient ainsi des avantages qui en découlent pour le ravitaillement, décident de tout mettre en œuvre pour réparer l'injustice dont est victime notre Cité.

10° Invitent les travailleurs à regrouper partout leurs forces, à liquer les organisations scissionnistes et à renforcer leur unité au sein de leur Syndicat afin que nous puissions œuvrer pour l'amélioration de nos conditions de vie et pour l'émancipation totale de la classe ouvrière.

Pour le bien-être des travailleurs, un seul Syndicat par entreprise.

Vive l'Union locale des Syndicats Confédérés,

Vive la Confédération Générale du Travail.

PARENTS ! Prenez dès maintenant vos dispositions pour les vacances de vos enfants

Le ravitaillement est un perpétuel souci pour les chefs de familles, car la santé de nos enfants devient de plus en plus déficiente.

C'est la raison qui avait incité l'année dernière le Conseil d'administration des Allocations Familiales où siègent nos camarades, Madame Launay, Gernigon, Jolly, Deshoux, Vigneron, Gemot, de subventionner les colonies de vacances et placements familiaux.

Cette année la situation sanitaire des enfants étant assez critique, le Conseil d'administration a décidé de faire un gros effort sur le terrain vacances, de façon que nos gosses profitent d'une cure d'air pur pendant une période qui est fixée pour un maximum de 30 jours.

Nous donnons ci-dessous quelques explications sur les allocations spéciales de vacances lorsque les enfants iront en colonies où lorsqu'ils passeront leurs vacances en famille à condition que les lieux de séjour soient situés en dehors des agglomérations industrielles.

Les prestations seront versées aux familles qui ont résidé au cours de l'année dans les localités suivantes : Bouguenais, Couëron, Donges, Indre, Montoir, Nantes, Orvault (pour le petit Chantilly, Val d'Or et Pont-du-Cens), Rezé, St-Herblain (zone du Plessis-Cellier, Roche-Maurice), St-Nazaire, Trignac, Vertou (pour le quartier de Beautour), St-Sébastien (de la côte St-Sébastien à la route de Vertou).

2° Les enfants devront être nés avant le 1er janvier 1948 et ne pas avoir dépassé 15 ans à la date du 1er juillet 1948.

Toutefois exceptionnellement, pour les familles ayant à charge 5 enfants de moins de 15 ans, la limite d'âge est repoussée à 20 ans, pour les enfants reconnus inaptes à un séjour en colonies lors de la visite d'admission elle reste fixée à 17 ans.

Les enfants uniques, dont les parents sont allocataires du salaire unique au taux de 10 % seront exclus de ces mesures.

Les ressources financières de la famille serviront de critère pour déterminer les bénéficiaires.

Le salaire total de la famille, enfants compris divisé par le nombre de personnes la composant s'il est inférieur à 5.000 fr. par personne et par mois, donnera droit à une prestation de 60 fr. par jour, si les ressources découlant de ce calcul se situent entre 5.000 et 7.000 fr. par personne et par mois cela donnera droit à une prestation de 40 fr. par jour.

Il est bien entendu que la durée maximum est fixée à 30 jours de la période du 1er juin au 30 septembre 1948. La date limite des inscriptions est fixée au 15 juin 1948.

Tous les employeurs auront en leur possession dans un bref délai les demandes de subvention pour vacances familiales, qu'ils tiendront à la disposition du personnel. Les délégués devront porter ces renseignements à la connaissance de leurs mandants, afin que nos camarades profitent des avantages que leurs représentants ont obtenus.

La colonie de vacances doit être reconnue par la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

La caisse participera à 50 % du montant du prix de journée officiel fixé par la commission départementale des vacances (maximum 240 fr.). Durée maximum : 30 jours entre le 1er juin et le 30 septembre.

Ont droit à cette allocation les familles résidant à Nantes, Bouguenais, Couëron, Donges, Indre, Montoir, Orvault (Petit Chantilly, Val d'Or, Pont-du-Cens), Rezé, St-Herblain, Saint-Nazaire, Trignac, Vertou (Beautour), St-Sébastien. Les réfugiés de St-Nazaire habi-

tant St-Malo-de-Guersac, Saint-Joachim, La Chapelle-des-Marais pourront en bénéficier.

Toutefois les familles de 4 enfants à charge de moins de 17 ans résidant à Ancenis, Châteaubriant, La Montagne, Clisson, Savenay, Paimboeuf, Le Pellerin, St-Jean-de-Boiseau, Ste-Luce, St-Sébastien, Brains, Bouaye, St-Malo-de-Guersac, St-Joachim, Vertou, La Chapelle-des-Marais, auront droit aux prestations de vacances.

Sont exclus du bénéfice de ces prestations, les enfants d'allocataires des administrations publiques, allocations familiales agricoles.

N'ont pas droit à la prestation de vacances, les enfants uniques n'ouvrant droit à l'allocation de salaire unique qu'au taux de 10 % et les enfants ayant dépassé l'âge de 17 ans avant le 1er juillet 1948.

La caisse ne subventionnera les séjours que dans les colonies installées dans une zone délimitée par Pelle-Ile, Quiberon, Josselin, Rennes, Vitré, Laval, Angers, Bressuire, et le sud de la Vendée.

Les caravanes n'ouvrent pas droit aux subventions.

Le Syndicat de la Métallurgie qui possède au Gâvre une colonie de vacances à proximité de la Forêt qui a depuis 1938 donné des résultats concluants la mettra à la disposition des enfants de ses adhérents pour la période des vacances scolaires.

Le prix de la journée est fixé à 240 fr., la caisse d'allocations familiales versant 50 % aux organismes dirigeant des Colonies, le prix de la journée reviendra à 120 fr. par enfant pendant une période maximum de 30 jours. La date limite des inscriptions pour les colonies étant fixée au 10 juin 1948, nous invitons tous nos camarades à faire les démarches nécessaires le plus rapidement possible.

Un administrateur :

R. JOLLY

Dans le Bâtiment et Bois de Nantes

(suite)

Puis il fut procédé à l'élection de bureau du Syndicat. Les camarades suivants furent désignés aux postes responsables :

Secrétaire général : Chagnolleau Paul, maçon.

Premier Secrétaire Adjoint : Bois-selier Jean, charpentier.

Deuxième Secrétaire Adjoint : Ker-manach Joseph, menuisier.

Trésorier général : Gemot Pierre, comptable.

Premier Trésorier Adjoint : Rolandeau Maurice, forgeron ;

Deuxième Trésorier Adjoint : Doisneau Georges, scieur.

Archiviste : Mme Pontreau, ouvrière du Bois.

Victoire dans le Bâtiment

Le samedi 13 mars, nos camarades de l'Entreprise « La Garonnaise » en chantier du Grand-Blottereau (S.N.C.F.), entraînés en conflit avec la direction de l'entreprise à propos du non versement des acomptes.

Après 5 jours de lutte nos camarades viennent d'obtenir satisfaction sur tous les points qu'ils avaient soumis à la direction entrant autre le paiement des heures de grève.

Dès le premier jour du combat notre organisation syndicale leur apporta son appui moral, tout fut mis en œuvre par le Syndicat du Bâtiment et par l'U.D. pour arracher la Victoire. Nous pouvons en être fiers, elle prouve d'une manière irréfutable que notre syndicat a retrouvé toute sa vitalité, son dynamisme et sa combativité. Lorsque je signais le protocole, je pensais à une phrase entendue au lendemain des « grèves de France » de Novembre et Décembre, « La reprise du Travail c'est la fin de la C.G.T. » Je voudrais bien revoir le camarade qui m'avait dit cette phrase. Je lui montrerais preuve à l'appui que la C.G.T. est plus puissante que jamais et surtout que les travailleurs la considèrent comme leur meilleure arme.

Allons, camarades du Bâtiment et du Bois, les espoirs sont permis car notre syndicat a retrouvé son véritable visage le patronat devra compter avec lui.

Nous remercions tous les camarades du Bâtiment et du Bois qui ont bien voulu apporter leur obole pour soutenir nos camarades en lutte. Etant donné qu'ils ont obtenu entière satisfaction, ils sont d'accord à l'unanimité pour laisser cet argent au syndicat afin de constituer avec, un fond de grève qui pourra être utilisé ultérieurement.

Nous donnons le montant détaillé des listes rentrées :

| LISTE | |
|--|-----------------|
| Nédellec Jean ; entrepri- se Laurent | 340 » |
| Pineau Raymond ; ent. M.R.U. | 315 » |
| Voisine ; ent. Ducos ; chantier Boulay-Paty .. | 100 » |
| Cousset ; ent. Dodin ; chant. Pasteur | 120 » |
| Grimaud Francis ; ent. Ducos ; ch. Mondésir .. | 355 » |
| Roche ; ent. Gaillard ; chant. Grand Clos | 400 » |
| Poisbeau ; ent. Vandevell- le ; chant. Pirmil | 280 » |
| Jaouen Yves ; ent. Du- cos ; ch. quai Wilson .. | 505 » |
| Aurthiau ; ent. Michaud ; chant. Résistance | 840 » |
| Mazéas ; ent. Sitrap ; ch. quai St-Louis | 400 » |
| Brasil ; ent. Lefeuvre ; chant. Pierre Lotis ... | 110 » |
| Corbion ; ent. La Joinie ; chant. Hauts-Pavés ... | 1.595 » |
| Tessier ; ent. La Joinie ; chant. Hauts-Pavés ... | 1.450 » |
| Mahé ; ent. La Joinie ; chant. Hauts-Pavés ... | 447 » |
| Martin ; Duguy ; ent. Ducos ; chant. Pont Vendée | 1.455 » |
| Pontreau ; ent. Manufact- ure des Caisses de l'Ouest | 500 » |
| Blot Joseph ; ent. Ducos ; chant. quai St-Louis .. | 1.115 » |
| Gonet Théo ; ent. La Joi- nie ; ch. Hauts-Pavés .. | 257 » |
| Mignet Léon ; ent. Mé- nard | 285 » |
| Total | 10.849 » |

POUR NOS JEUNES

Propositions des Jeunes Métallurgistes à l'occasion du V^e Congrès de leur syndicat

Profitant de la tenue du V^e Congrès de la Métallurgie, la section locale des jeunes syndiqués de Nantes lance à tous les délégués ce vibrant et pressant appel.

Malgré tout ce qui a été fait jusqu'ici dans tous les chantiers pour la constitution des sections de jeunes syndiqués, il faut reconnaître que le maximum est loin d'avoir été atteint.

Seules, les grandes entreprises, Bretagne, S.N.C.A.S.O., Dubigeon, Batignolles et seulement 3 ou 4 petites usines telles que Sudry, Pinard, Chambon, possèdent à l'heure actuelle leur commission de la jeunesse.

Il est pourtant un fait, c'est que les jeunes souffrent au même titre que les adultes et de là découle qu'ils ont le droit aussi de combattre pour l'amélioration de leur situation combattre pour leurs propres revendications. Les jeunes ont fait leurs preuves lors des dernières grèves !!! Partout, ils ont été à la pointe du combat.

Camarades, les jeunes doivent être entendus.

La section locale des jeunes de Nantes a fait son possible avec ou sans l'appui des secrétaires des différentes entreprises pour mettre sur pied le plus possible de noyaux de jeunes. Il faut l'aider !!!

Une section de jeunes ne consiste pas à avoir à côté de la section un groupe qui se désintéresse des questions syndicales pour ne voir dans ses réunions que parties de plaisirs.

Non, la section des jeunes est constituée pour permettre de rassembler tous au sein d'une même entreprise. Pour qu'ils puissent entre eux et sans arrière pensée, discuter, élaborer leurs revendications qui leur sont chères (et ils ne manquent pas, croyez-vous !)

Les jeunes qui restent évidemment sous le contrôle de la section adulte. L'éducation de jeunes gars qui plus tard formeront les cadres de notre C.G.T.

Voilà la tâche que s'est assignée le secrétariat central des jeunes métallos de Nantes.

Votre devoir, camarades, est d'être à leurs côtés.

Déjà, des réalisations ont été faites dans le cadre de certaines entreprises, grâce à des initiatives jeunes.

Un bulletin de liaison avec nos Camarades aux Armées, « Le Sans Culotte », est édité. Ce bulletin est entièrement rédigé par des camarades jeunes.

Un journal national « Jeunesse Métallurgiste » vient également de paraître. Nous nous engageons à lui adjoindre sur le plan nantais notre propre bulletin qui ne sera pour l'instant qu'une ou deux feuilles ronéotypées. Mais nous ne perdons pas l'espoir qu'un jour prochain nous pourrions nous aussi avoir un véritable journal.

Les jeunes métallos ont tenu le 29 février, sous la présidence de notre camarade Jacquet, une grande journée d'études. Pendant toute la durée des séances, gars et filles ont discuté, chacun apportant son point de vue.

D'autres réalisations ? Oui !!! Une séance de cinéma au « Royal », suivie d'un exposé du camarade Philippe, secrétaire national des sections de jeunes.

Un grand bal à la Bourse du Travail, et dont la recette nous a permis de venir en aide à nos camarades jeunes dans les hôpitaux.

D'autres tâches nous attendent. Premier Mai, journée de Printemps.

Nous avons à cœur de montrer que les jeunes sont là !!! que l'on peut compter sur eux.

Mais pour cela, il faut qu'ils se sentent soutenus.

Il faut qu'ils s'aperçoivent que dans leurs luttes, leurs camarades aînés sont prêts à les aider et à les éclairer de leurs conseils et de leur expérience du mouvement syndical.

Le mot d'ordre est : **Pas une entreprise sans sa section jeune.**

Alors et seulement, « adultes et jeunes marcheront d'un même élan vers notre but commun ».

La suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Vive le 5^e Congrès des Métaux.

Vive notre Grande C.G.T.

Vive les Fédérations syndicales de la jeunesse.

La Section centrale des Jeunes. Camarades qui voulez monter dans votre usine une section de jeunes, n'attendez pas, prenez tous vos renseignements auprès du secrétariat local qui se réunit tous les mercredis, à la Bourse, Salle 7, à 19 heures.

Afin de contacter tous les jeunes aux armées, il serait nécessaire de connaître leurs adresses. Prière de les transmettre au bureau des Métaux, le plus rapidement possible.

Les Journées de Printemps de la Jeunesse et le Rassemblement Sportif International

Les journées de Printemps et de la Jeunesse qu'organise chaque année notre Confédération Générale du Travail, vont revêtir cette saison une importance encore plus grande du fait qu'elles entrent dans le cadre du Rassemblement Sportif International, mis sur pied par la F. S. C. T. et qui doit grouper plus de 10.000 sportifs, venus tant de France que de tous les pays européens.

Cette année, dans chaque U.D., des éliminatoires départementales auront lieu, non seulement en cyclisme, mais aussi en athlétisme et en natation.

En Loire-Inférieure, les éliminatoires du cyclisme (25 avril) et de la natation auront lieu à Nantes, ainsi que celle d'athlétisme (6 mai).

Les qualifiés se retrouveront aux journées finales qui auront lieu le samedi 15 mai à Paris, au vélodrome de la Croix-de-Berny.

Les relais pédestres du souvenir

En dehors des journées de Printemps et de la Jeunesse, il est d'autres manifestations qu'organise en commun la C.G.T. et la F.S.C.T., ce sont à l'image de ceux du Congrès du Sport, les relais pédestres du souvenir, partant de sept villes de France : Le Havre, Lille, Strasbourg, Nice, Perpignan, Bordeaux et Nantes, pour rejoindre Paris et qui porteront chacun le nom d'un militant de la C.G.T. ou de la F.S.C.T. héros de la Résistance.

Le relai J.-Pierre Timbaud

Celui sera le nom de celui qui partant de Nantes, ralliera Paris, le dimanche 16 mai au cours du grand défilé de la Jeunesse.

Partant de la Bourse du Travail, à Nantes, à 8 h., le vendredi 14 mai, il empruntera la rue Mazagran, le quai de la Fosse, cours Franklin-Roosevelt, cours des Cinquante-Otages, quai Ceineray, le Monument aux Morts où sera déposée une gerbe, puis par les rues Sully, du Maréchal-Joffre, Général-Buat, route de Paris, empruntera la route de Châteaubriant par Nort.

A Châteaubriant, arrêté au Monument aux Morts, puis à la Sablière où le 22 octobre 1941, Pierre Timbaud, qui fut Secrétaire Général du Syndicat des Métaux de la Région Parisienne fut fusillé par les nazis.

Puis, ce sera le départ pour Candé où le relais sera passé à l'U. D. du Maine-et-Loire.

Ces relais symboliques organisés par la C.G.T. avec le concours technique de la F. S. C. T. sont ouverts à tous ceux qui veulent y participer, hommes ou femmes et nous faisons dès maintenant appel à tous. Les inscriptions seront closes le 30 avril. **Jeunes ! Inscrivez-vous d'urgence !**

JEUNES !

Préparez-vous dès maintenant au **Critérium des Jeunes le 25 avril**, à Nantes, au **Critérium d'Athlétisme le 6 mai** au stade de Procé.

Pour tous renseignements s'adresser U. D. des Syndicats Confédérés, Bourse du Travail, 2^e étage.

TOURISME & TRAVAIL

NOS CARAVANES

En 1948, de nombreuses caravanes et des voyages de jeunesse sont prévus, tant en France qu'à l'étranger. Notre but est d'aider toujours davantage le jeune travailleur à s'évader de son atelier, de son bureau. Forts de notre expérience des années précédentes, nous avons voulu améliorer notre formule « Voyages de Jeunes ». Nous ne prétendons pas faire, des jeunes qui partent pendant 15 jours avec nous, des amateurs de plein air très avertis ou leur faire adopter une mystique de mouvement. Nous voulons seulement leur donner 15 jours de repos et de détente, en leur ôtant les corvées ennuyeuses, en leur offrant des vacances totales qu'ils trouveront bonnes — ce qui ne saurait leur faire négliger les horizons nouveaux que leur offre la vie en commun dans la nature.

Nos caravanes et voyages de jeunes sont ouverts aux jeunes de 14 à 25 ans pour la France, et de 14 à 30 ans pour l'étranger. Voici, à titre indicatif, quelques centres qui recevront des caravanes en juin, juillet, août et septembre, et le prix d'un séjour de 14 jours :

| | |
|--------------------------------|-------|
| Gérardmer (Vosges) | 4.830 |
| Les Rousses (Jura) | 4.650 |
| Morzine (Hte-Savoie) | 4.820 |
| Barcelonnette (B.-Alpes) .. | 4.930 |
| La Morte (Isère) | 4.810 |
| Beuil par Nice (Alpes-Mar.) .. | 5.355 |
| Cannes-Ile Ste-Marguerite .. | 4.815 |
| Sète (Hérault) | 4.720 |
| Chambon sur le Lac | 4.750 |
| Forêt Noire | 3.480 |

Consultez à la délégation la liste complète de nos caravanes 1948.

UNE CRÉATION TOURISME ET TRAVAIL LES CAMPS DE TOILE

Cette nouvelle expérience de Tourisme et Travail va permettre aux jeunes et aux familles de partir malgré les difficultés actuelles.

Les camps sont de deux sortes : Les Camps de Jeunes, sous tentes hôpital de 20 places chacune. La vie menée sera sensiblement celle des caravanes.

Le Camp Familial, composé de tentes marabouts (4 places chacune) entièrement équipées. Le camp comprendra des douches, un réfectoire où sera servi un plat copieux par repas, les compléments étant achetés par les familles aux commerçants locaux.

A n'en pas douter, il sera possible d'effectuer ainsi des séjours à des prix très bas, accessibles à tous. Des camps sont prévus pour 48 sur la Côte d'Azur, en Corrèze, au lac des Settons, dans le Finistère, en Normandie et en Andorre.

Nous vous proposons, en mai, au départ de Nantes, les excursions suivantes :

2 mai : Mervent, 350 fr.
9 mai : Guérande, 350 fr.
16 et 17 mai : jusqu'à Royan, par La Rochelle, Saintes, Marennes, l'Ile d'Oléron, 1.850 fr.

La liste de nos voyages 1948 est parue : une trentaine de circuits différents avec 4 ou 5 départs chaque mois, entre autres :

L'Auvergne : 10 jours pour 7.165 fr. ! Le Pays Basque : 10 j. pour 8.675 fr. ; La Côte d'Azur : 10 j. pour 6.870 fr. ; La Forêt Noire : 15 jours pour 8.270 fr.



DES DÉLÉGUÉS A LA CONFÉRENCE
DES JEUNES MÉTALLOS NANTAIS

RAPPORT PRÉSENTÉ SUR LA PLACELIÈRE AU CONGRÈS DE L'U. L. DE NANTES (suite)

Si par hasard, nos camarades pouvaient nous en fournir, ils seraient les bienvenus. Nous avons eu le plaisir également d'obtenir des Etablissements Cotel, de l'eau de javel et de la lessive pour le blanchissage.

Quant à leur nourriture, elle consiste surtout en légumes, deux fois par semaine de la viande, du cidre comme boisson et un peu de vin le dimanche. En général, ils ne se plaignent pas.

Les sorties et visites sont autorisées deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi.

Voilà donc comment nous administrons cette maison qui est peut-être unique en France pour les vieux surtout au point de vue neutralité que nous respectons totalement.

Mais comment subvenons-nous aux dépenses ainsi engagées ?

Voici donc les prévisions du budget pour 1948 :

Si l'on considère que les frais du personnel aussi bien de la ferme que du pensionnat sont évalués à 1.043.156 fr. ; les charges diverses à 65.892 fr. ; les dépenses de nourriture, entretien et divers à 2.774.000 fr. ; les dépenses diver-

ses, médecin, entretien, etc... à 90.000 fr., cela nous fait au total 3.973.048 fr. de dépenses pour l'année.

Il faut donc trouver les recettes nécessaires.

Dans les recettes, nous avons la contribution des pensionnaires, c'est-à-dire les trois-quarts de leurs ressources, l'autre quart restant pour leurs besoins personnels et en comptant un effectif de 70 pensionnaires, soit 1.056.000 francs ; le bénéfice de l'exploitation de la ferme, soit 300.000 francs, les remboursements par le personnel de la nourriture et du logement, soit 215.100 francs et ensuite la contribution de l'Union Locale que nous avons fixée à 1 franc par adhérent sur un effectif de 30.000, que nous avons calculé avant la scission et qui maintenant se trouve diminué de un tiers environ, soit 360.000 francs.

La subvention des fêtes que nous organisons en leur faveur le 1^{er} mai et autres participations avec l'Union Départementale soit 240.000 francs, au total, cela nous fait comme recette 2.171.000 fr. d'où un excédent de dépenses de 1.800.000 francs en chiffres ronds.

Nous avons donc fait une demande de subvention pour notre maison à la Ville de Nantes de cette somme, car nous pensons que le repos pour les vieux dépasse le cadre des syndicats et que c'est une œuvre de collectivité nationale.

Il est certain que l'on ne peut critiquer notre gestion ; ce que l'on pourrait nous reprocher, c'est que la maison ne soit pas au complet, mais il ne faut pas oublier qu'elle n'a été ouverte qu'au 1^{er} octobre ; néanmoins, j'insiste de nouveau pour que nos camarades fassent le nécessaire auprès des vieux de leur connaissance pour venir finir leurs jours dans ce site qui est bien de toutes les façons.

Ils n'auront qu'à s'adresser à l'Union Locale qui leur donnera tous les renseignements nécessaires pour leur inscription.

Camarades, j'aurai terminé ce rapport. Ce qu'il faut, c'est que cette œuvre vive pour que l'on puisse démontrer une fois de plus que dans tous les secteurs, notre organisation syndicale est à l'avant du progrès social et nous sommes certains que vous serez de notre avis.

Le directeur,

J. Orin

DANS TOUT LE DÉPARTEMENT Rassemblement des Travailleurs Pour leurs revendications, Pour la défense de l'école laïque, de la Démocratie, de la Paix Pour l'Unité de la Classe Ouvrière

A l'appel de la Confédération Générale du Travail, les travailleurs de l'Industrie, du Commerce, de la fonction publique répondent en masse en participant aux manifestations organisées dans tout le département sur la base des mots d'ordre lancés par le bureau confédéral à savoir :

1° Pour la baisse réelle des prix par la réduction des prix capitalistes.

2° Pour l'augmentation immédiate de 20 % des salaires pour rétablir l'équilibre entre les salaires et les prix.

3° Pour la révision automatique des salaires et leur révision suivant la hausse du coût de la vie.

4° Pour la défense des libertés menacées du R.P.F. et contre les attaques patronales et gouvernementales.

5° Pour la défense de l'École laïque.

6° Pour la défense de la paix,

contre les fauteurs de guerre nazi-pétrolière.

7° Pour la lutte contre le chômage, la défense de la souveraineté nationale et de nos industries menacées par l'expansionnisme des milliardaires américains.

8° Contre les diviseurs, pour l'unité ouvrière dans la C.G.T.

9° Pour l'unité de la classe ouvrière mondiale dans la F.S.N.

Au moment où les préoccupations et les inquiétudes du monde du travail sont grands, ces mots d'ordre réalisables par la cohésion des forces ouvrières recevront l'approbation des travailleurs, car ils correspondent à leurs aspirations unanimes.

Les militants de nos syndicats doivent préparer soigneusement cette journée, lui donner l'éclat retentissant qui nous permettra demain d'atteindre victorieusement le but que la C.G.T. lui a fixé.

LE BUREAU DE L'U.D.

OUTRE LES MANIFESTATIONS REVENDICATIVES, LE 1^{er} MAI SERA MARQUÉ PAR DE NOMBREUSES RÉJOUISSANCES ARTISTIQUES ET SPORTIVES, AUXQUELLES les TRAVAILLEURS PRENDRONT PART AVEC LEURS FAMILLES.

Chaque année la tradition est maintenant établie, après avoir apporté leur accord à l'action de leur centrale syndicale, exposée dans les meetings de la matinée, les travailleurs se retrouvent l'après-midi dans un cadre familial à de grandes réjouissances artistiques ou sportives, dont le succès explique l'intérêt qu'elles représentent.

En 1948, la coutume sera maintenue, toutefois, sauf Nantes et Châteaubriant, les unions locales ne nous ayant pas fait parvenir encore le programme de leurs fêtes nous ne pouvons les insérer.

Soulignons qu'en ce qui concerne Nantes, la valeur des artistes et la variété des numéros dont nous nous sommes assurés le concours, par l'intermédiaire de leur syndicat, et dont on trouvera au verso les qualités de chacun, nous per-

met d'affirmer qu'il dépassera en valeur celui de 1947, qui avait cependant enthousiasmé les spectateurs. Comme pour les rassemblements du matin, les syndicats doivent tout mettre en œuvre pour en assurer la plus large réussite, d'autant plus que le bénéfice de ces journées est réservé à toutes nos œuvres sociales.

Au cours des différentes manifestations du 1^{er} mai, un insigne des journées de printemps de la jeunesse sera vendu, au profit des délégations que l'U.D. enverra à Paris les 15, 16 et 17 mai, aussi devrons-nous en assurer une vente très large pour financer la participation du plus grand nombre possible de jeunes à ces journées qui auront un grand retentissement dans tout le pays.

Lieux et Heures des Réunions

NANTES, Palais du Champ de Mars, à 9 h. 30, avec le concours des camarades DANIEL, Secrétaire Général de l'Union Locale de Nantes ; JACQUET, Secrétaire de l'Union Départementale et d'un délégué de la C.G.T.

SAINT-NAZAIRE : Bourse du Travail, à 9 h. 30, avec le concours des camarades QUENEHERVE, Secrétaire Général de l'Union Locale de Saint-Nazaire et d'un délégué de la C.G.T.

CHATEAUBRIANT : Salle des Fêtes, à 9 h. 30, avec le concours des camarades MORIN, Secrétaire Général de l'Union Locale de Châteaubriant et d'un délégué de l'Union Départementale.

ANCENIS : Salle des Fêtes, à 9 h. 30, avec le concours du camarade BOURSICOT, Secrétaire de l'Union Locale d'Ancenis et Le CALLO, Secrétaire du Syndicat des Officiers de la Marine Marchande, délégué de l'U.D.

BASSE-INDRE : Salle du Cinéma, à 9 h. 30, avec le concours du camarade ROUAUD, Secrétaire du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, Délégué de l'U.D.

BLAIN : Salle de la Mairie, avec le concours du camarade GARAUD Secrétaire du Syndicat des Cheminots de Nantes, délégué de l'U.D.

CLISSON : Salle de la Mairie, avec le concours du camarade MORICEAU, trésorier de l'Union Locale de Nantes, délégué de la C.G.T.

COUERON : Salle de la Coopérative, avec le concours du camarade KERMANACH, secrétaire du Syndicat du Bâtiment de Nantes, délégué de l'U.D.

GUEMENÉ-PENFAO : Salle des Fêtes, avec le concours du camarade GAUDIN, secrétaire du Syndicat de l'U.D.

PORNIC, Salle de la Mairie, avec le concours du camarade ALCALAY, secrétaire du Syndicat des Voyageurs Représentant, délégué de l'U.D.

LA MONTAGNE-INDRET : Salle du Cinéma, avec le concours du camarade LE BIHAN, membre de la C.A. de l'U.D., délégué de l'U.D.

LE PELLERIN : Salle de la Mairie, avec le concours du camarade

NAY, secrétaire-adjoint du Syndicat des Industries Chimiques de Nantes, délégué de l'U.D.

NOZAY : Salle de la Mairie, avec le concours du camarade CHAGNOLLEAU, secrétaire général du Syndicat du Bâtiment de Nantes, délégué de l'U.D.

PAIMBŒUF : Salle de la Mairie, avec le concours d'un responsable de l'Union Locale de Saint-Nazaire, délégué de l'U.D.

PONT-CHATEAU : avec le concours d'un responsable de l'Union Départementale de Saint-Nazaire, délégué de l'U.D.

SAINT-NAZAIRE : avec le concours du camarade BAUDOUIN du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, délégué de l'U.D.

SOULVACHE : avec le concours du camarade BRUNA, du Syndicat des Industries Chimiques de Nantes, délégué de l'U.D.

Ces réunions seront portées à la connaissance de la population par voie d'affiches et tous autres moyens que les Unions Locales et Syndicats intéressés jugeront utiles.

Après la Conférence du 4 Avril

A la conférence nationale des comités d'entreprise, les conclusions tirées par les secrétaires confédéraux, démontrent l'importance de cette institution, entre les mains des travailleurs.

Jules DUCHAT : Les

manœuvres et les menaces de nos adversaires ont été vaines.

Alain LE LÉAP : Il faut démocratiser l'administration française.

Benoît FRACHON : Nous voulons des comités d'entreprise au service du

peuple. Tous les militants liront avec intérêt et profit les discours de nos trois camarades, ainsi que la résolution générale adoptée par la conférence, qui sont publiés intégralement dans le journal « Le Peuple », du 8 au 15 avril.

**Pour la Baisse réelle des Prix
Pour l'amélioration du pouvoir d'achat
Pour une Fiscalité Démocratique
TOUS EN MASSE
aux Meetings du premier Mai**

1^{er} Mai 1948, à 15 heures, au Champ de Mars
GRAND GALA ARTISTIQUE

organisé par l'Union Départementale et l'Union Locale des Syndicats Confédérés
 et réalisé par le Syndicat National des Artistes de Variétés de Paris.



JEAN-PIERRE DUJAY
 Vedette de la Radio



LINA MARGY

Vedette des disques
 et de la Radio



ARTHUR ALLAN
 chante et présente



YVETTE HORNER
 Championne de France d'accordéon



JEAN ETIENNE
 Imitateur



PAULETTE LANCRY
 Fantaisiste



MARKO et MARKI
 Clowns musicaux

Louissette PASCAL
 1^{re} danseuse étoile, maîtresse de ballet



LES BEROS
 Cascadeurs comiques

Renée BONAUDO
 1^{re} danseuse demi-caractère



EDDY
 Cycliste Comique
Micheline MARVILLE
 1^{re} danseuse travestie

F. CERETTI
 Pianiste
 des Concerts Parisiens

Le Spectacle sera animé par
Arthur ALLAN

ET DES DAMES DU CORPS DE BALLET DU THEATRE GRASLIN

AVEC la PARTICIPATION de la MUSIQUE MUNICIPALE de REZÉ

à 18 heures 30, **BAL POPULAIRE**

PRIX DES PLACES :

Pour le Gala : 50 francs. — Tout acheteur d'une carte d'entrée à 25 francs et de 5 billets de tombola à 5 francs, aura droit également à l'entrée du Gala. Les Enfants d'âge scolaire, accompagnés de leurs parents, entreront gratuitement.

Prix du Bal : 25 francs.